

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Mai 2025 - N°34

Sommaire



Installation du Groupe de travail sur la simplification du droit des entreprises en difficultés

Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire, ont installé le 27 mai un groupe de travail pour simplifier le droit des entreprises en difficulté. Coprésidé par Anne-Sophie Texier, avocate générale à la Cour de cassation, et Philippe Roussel Galle, professeur agrégé de droit, le groupe de travail bénéficie de l'appui de la DACS, de la direction générale du trésor et de la direction générale des entreprises. [Lire la suite](#)



La DACS publie son rapport d'activité 2024

Au sommaire : la présentation de la direction ; la simplification du droit et le développement de l'amiable ; l'attractivité du droit français ; la modernisation et la gestion des professions réglementées. [Accéder au rapport](#)



Colloque sur le contrôle de gestion des majeurs protégés de la chambre nationale des commissaires de justice

Le 20 mai, la DACS a ouvert le colloque organisé par la CNCJ sur le rôle du commissaire de justice dans la protection des majeurs. La sous-directrice du droit civil a rappelé les grandes lignes de la réforme de l'externalisation du contrôle des comptes de gestion. [Lire la suite](#)



Intervention à l'assemblée générale de la Compagnie des notaires de Paris

La sous-directrice des professions judiciaires et juridiques est intervenue lors de l'assemblée générale du 22 mai pour évoquer l'actualité de la profession. [Lire la suite](#)



Assemblée générale des notaires de Franche-Comté

Le 22 mai, l'adjoint à la cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions a rappelé les obligations spécifiques des notaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme lors de l'assemblée générale des notaires de la chambre interdépartementale de Franche-Comté. [Lire la suite](#)



Déplacement à la cour d'appel de Rouen

La DACS a poursuivi ses déplacements en juridictions par la cour d'appel de Rouen le 6 mai. Accompagnée de la sous-directrice du droit civil, la DACS a rencontré les civilistes et les bâtonniers du ressort. La directrice a pu également assister à la cérémonie de remise des apostilles à la chambre interdépartementale des notaires. [Lire la suite](#)



Invitation à la formation en droit international privé et européen

Organisée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC), le vendredi 27 juin au tribunal judiciaire de Nice.

[Accéder au programme](#)

[S'inscrire](#)

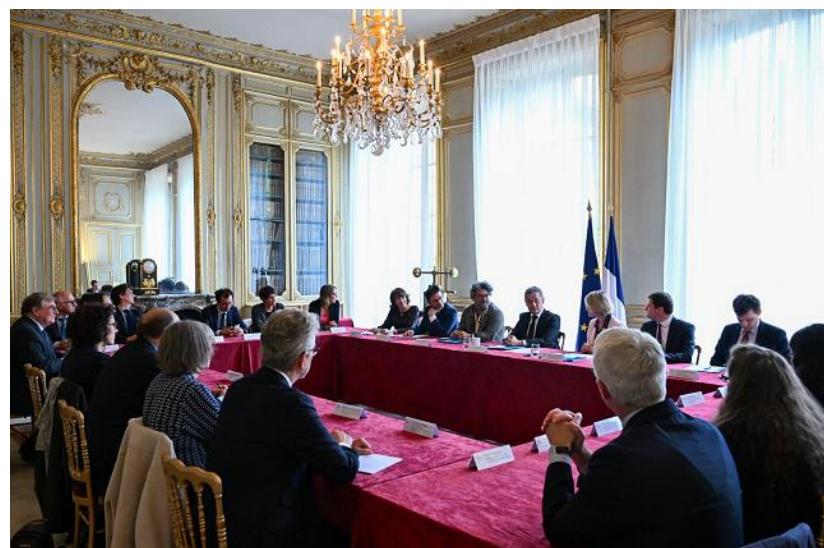
Droit économique

Installation du Groupe de travail sur la simplification du droit des entreprises en difficultés

Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire, ont installé le 27 mai un groupe de travail pour simplifier le droit des entreprises en difficulté. Coprésidé par Anne-Sophie Texier, avocate générale à la Cour de cassation, et Philippe Roussel Galle, professeur agrégé de droit, le groupe de travail bénéficie de l'appui de la DACS, de la direction générale du trésor et de la direction générales des entreprises.

Le droit français est composé de 13 procédures applicables aux entreprises en difficulté, ce qui est un atout pour répondre aux différentes situations rencontrées par ces entreprises, mais peut être aussi source de complexité.

Le ministère de la Justice, en lien avec le ministère de l'Économie, des finances et



de la souveraineté industrielle et numérique, a décidé de mettre en place un groupe de travail pour proposer des solutions concrètes d'amélioration de ce droit, en particulier des parcours judiciaires pour les PME et les entrepreneurs individuels.

La simplification des procédures pour les entreprises françaises s'inscrit dans la stratégie d'influence par le droit poursuivie depuis 2023 par le ministère de la Justice et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui vise à valoriser le système juridique français pour étendre son rayonnement et son influence sur la scène européenne et internationale.



Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire. Crédit images Florian Szyjka/Ministère de la Justice

Composé de 11 experts de haut niveau, le groupe de travail procédera à de larges consultations des différents acteurs du droit des entreprises en difficulté. Il rendra son rapport fin 2026.

Les sujets de réflexion du groupe de travail porteront sur :

- Les procédures amiables,
- Les procédures collectives pour les petites entreprises,
- Le traitement de la défaillance des entrepreneurs individuels,
- Les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire,

- Les dispositions communes aux procédures collectives,
- Les sanctions professionnelles,
- Les actions en revendication, la déclaration et la vérification des créances et les contrats en cours,
- Le mécanisme des classes de parties affectées de l'ordonnance « Insolvency II »,
- Le reclassement des textes législatifs et réglementaires,
- L'élaboration d'une nouvelle architecture du livre VI du code de commerce.

Les membres du groupe de travail sur la simplification du droit des entreprises en difficulté :

- Anne-Sophie Texier, présidente, avocate générale à la Cour de cassation,
- Philippe Roussel Galle, président, professeur agrégé de droit, université Paris Cité,
- Pascale Ladoire-Seck, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris,
- Patrick Coupeaud, président de chambre au tribunal des activités économiques de Paris,
- Françoise Perochon, professeure agrégée de droit, université de Montpellier
- Julien Theron, professeur agrégé de droit, université Panthéon-Sorbonne
- Patrick Rossi, magistrat honoraire, ancien sous-directeur du droit économique au sein de la DACS,
- Jean-Luc Vallens, magistrat honoraire et professeur associé à l'université de Strasbourg.
- Antoine Diesbecq, avocat et président de l'association Droit et Commerce,
- Nathalie Guyomard, administrateur judiciaire à Strasbourg,
- Valérie Leloup-Thomas, mandataire judiciaire à Paris.

Rapport d'activité



La DACS publie son rapport d'activité 2024

Au sommaire :

- La présentation de la direction
- La simplification du droit et le développement de l'amiable
- L'attractivité du droit français
- La modernisation et la gestion des professions réglementées

[Accéder au rapport](#)

Professions réglementées

Colloque sur le contrôle de gestion des majeurs protégés de la chambre nationale des commissaires de justice

Le 20 mai, la directrice des affaires civiles et du sceau a ouvert le colloque organisé par la chambre nationale des commissaires de justice sur le rôle du commissaire de justice dans la protection des majeurs. La sous-directrice du droit civil a rappelé les grandes lignes de la réforme de l'externalisation du contrôle des comptes de gestion.

« La protection des majeurs vulnérables est un marqueur de notre pacte républicain. Ce que nous faisons pour les plus fragiles dit beaucoup de notre modèle de justice. » a souligné Valérie Delnaud, DACS.

Dans le cadre de la réforme de l'externalisation du contrôle des comptes de gestion prévue par la loi du 23 mars 2019 et mise en œuvre par le décret du 2 juillet 2024, les notaires, les commissaires de justice, les commissaires aux comptes et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ont été désignés éligibles de droit à l'inscription sur la liste des professionnels qualifiés.

« Je tiens à vous remercier particulièrement pour votre investissement dans le cadre de cette réforme : le choix de cette thématique pour votre colloque annuel aujourd'hui en témoigne. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour la mise en œuvre de cette évolution importante en matière de protection des majeurs. » a insisté la DACS.

Benoit Santoire, président de la CNCJ, a remercié le garde des Sceaux de son soutien aux actions de la profession, particulièrement en matière de protection des majeurs. Il a également remercié la DACS de son implication constante au regard de ce sujet très sensible pour les commissaires de justice. Le président de la CNCJ a rappelé que la France compte près de 900 000 majeurs protégés. *Crédit image CNCJ*



Accéder à la [vidéo YouTube du colloque](#)

Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil de la DACS, a rappelé que la protection du patrimoine des majeurs protégés est le dénominateur commun des mesures de protection des majeurs. La sous-directrice est revenue sur l'état des lieux de la protection des majeurs avant la loi du 23 mars 2019 qui a renforcé la protection des finances et du patrimoine du majeur protégé en le confiant à des



professionnels qualifiés du chiffre et du droit.

Le décret du 2 juillet 2024 a fixé les conditions de formation, d'expérience professionnelle et de moralité des professionnels qualifiés dont la liste est constituée au niveau du tribunal judiciaire du ressort et relève du procureur de la République.

Intervention à l'assemblée générale de la Compagnie des notaires de Paris

À l'invitation de la Compagnie des notaires de Paris, Aude Morel, sous-directrice des professions judiciaires et juridiques est intervenue lors de son assemblée générale le 22 mai pour évoquer l'actualité de la profession.



Plus de 2000 notaires étaient réunis au grande Rex pour l'assemblée générale de la Compagnie des Notaires de Paris, qui regroupe les notaires de Paris, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Pierre Tarrade, président de la Compagnie des notaires de Paris, a accueilli 52 nouveaux notaires, avant d'évoquer l'évolution de la Compagnie et de rappeler la très grande qualité des relations entre le notariat et les pouvoirs publics. *Credit images Compagnie des notaires*

Aude Morel est revenue sur :

- L'installation d'ici la fin de l'année de 65 nouveaux notaires sur la zone de Paris dans le cadre de la quatrième carte d'installation ;
- Les bilans de la loi du 6 août 2015 actuellement en cours ;
- Le haut niveau d'engagement devant être maintenu en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- La légalisation et l'apostille.



Assemblée générale des notaires de Franche-Comté

Le 22 mai, Antoine Serrado, adjoint à la cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions, a rappelé les obligations spécifiques des notaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme lors de l'assemblée générale des notaires de la chambre interdépartementale de Franche-Comté.

Dans son discours d'ouverture, Bertrand Savouré, président du Conseil supérieur du notariat (CSN), a notamment souligné la qualité des relations entretenues par le notariat avec les pouvoirs publics et

l'engagement fondamental des notaires dans la LBC/FT. Il est revenu sur la désignation de référents LBC/FT au sein de chacune des chambres, sur le rôle du CSN dans la formation des notaires en la matière

et a insisté sur l'exigence d'exemplarité qui incombe à la profession.



Antoine Serrado a rappelé qu'en tant qu'officier public et ministériel, le notaire est soumis à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information, notamment dans son rôle d'acteur majeur de l'immobilier, secteur à risque élevé de blanchiment, mais également dans ses autres domaines d'activité. Cette présentation a été l'occasion d'illustrer les risques de blanchiment et les textes applicables par des cas concrets.

La récente réforme des inspections des officiers publics et ministériels, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, a également été évoquée. Elle parachève la réforme de la discipline et de la déontologie des professions du droit de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021.

du Notariat



L'adjoint à la cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions a conclu par les perspectives ouvertes par la 6^e directive européenne anti-blanchiment, dont la transposition interviendra avant 2027.

Du côté des juridictions

Déplacement de la DACS à la cour d'appel de Rouen

La directrice des affaires civiles et du sceau a poursuivi ses déplacements en juridictions par la cour d'appel de Rouen le 6 mai. Accompagnée de la sous-directrice du droit civil, la DACS a rencontré les civilistes et les bâtonniers du ressort. La directrice a pu également assister à la cérémonie de remise des apostilles à la chambre interdépartementale des notaires.



Ce deuxième déplacement en juridiction, après la cour d'appel de Douai le 24 avril a donné l'occasion à Valérie Delnaud de présenter les récentes réformes portées par sa direction, parmi lesquelles la réforme de l'apostille entrée en vigueur le 1^{er} mai, les prochaines évolutions des modes amiables de règlement des différends ou

encore diverses mesures de simplification de la procédure civile qui feront l'objet d'un décret publié en juillet.

Présidés par Marie-Christine Leprinse, première présidente de la cour d'appel de

Rouen, les échanges avec les magistrats et fonctionnaires ont également permis d'aborder le sujet des expertises et de leur suivi dans l'ensemble du ressort.



Crédit images CA de Rouen

Après un temps d'échange avec les bâtonniers (photo 1), la directrice, la première présidente et Bertrand Savouré, président du Conseil supérieur du notariat, se sont rendus au nouveau centre de la Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Rouen présidé par



Laure Lefebvre-Muller (photo 2). L'après-midi a été consacré à la rencontre avec les civilistes de la cour d'appel de Rouen.

Le prochain déplacement de la directrice des affaires civiles et du sceau aura lieu à la cour d'appel d'Amiens le 10 juin.

Formation



Invitation à la formation en droit international privé et européen

Organisée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC), le vendredi 27 juin au tribunal judiciaire de Nice.

[Accéder au programme](#)

[S'inscrire](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

